

# UNIVERSITÉ

*Édition spéciale*

Édition spéciale FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ Décembre 1993

## Déclaration publique de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université sur la situation financière des universités et la portée des Lois 198 et 102

Composante essentielle de notre société, facteur majeur de son développement économique et de son progrès démocratique, l'université québécoise subit, à l'heure actuelle, des compressions budgétaires massives dont l'ampleur commence à compromettre le développement même de l'institution et l'accomplissement de sa mission. Alors que le gouvernement vient d'imposer, une fois de plus, de lourdes restrictions financières à tous les établissements d'enseignement supérieur, le Comité exécutif de la **Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)** constate la gravité de la situation et déclare que tous les efforts doivent être faits pour que s'affirme, dans les meilleurs délais, la riposte publique des intervenants du milieu universitaire.

Il est plus que temps, en effet, que ceux et celles qui oeuvrent à l'université se rassemblent et réagissent, car à force de subir en s'y ajustant les effets d'une politique systématique de dé-financement public, nous sommes en train de permettre non seulement de nouveaux reculs, mais aussi la dévalorisation même de l'université et sa dénaturation, processus moins visible, mais non moins réel qu'il faut enrayer avant qu'il ne soit trop tard.

Il n'est plus vrai de dire, comme on l'a prétendu ces dernières années, que malgré sa crise financière l'université pourra poursuivre son développement, si elle sait rationaliser sa gestion et faire les bons choix. À l'heure actuelle, l'intégrité de l'institution est en jeu. Des cours, des programmes, des équipements essentiels, des ressources déjà insuffisantes sont menacés. Les universités québécoises disposent de moins de ressources financières que les universités canadiennes pour former leurs étudiants et leurs étudiantes, mais le gouvernement ne cesse de tailler dans leurs budgets. Pourtant, au dire de certains, il faudrait continuer de ne voir dans ces coupures qu'une contribution positive et nécessaire à l'assainissement des finances publiques et à la définition de nouveaux défis stimulants de l'excellence! Non. Il s'impose aujourd'hui de reconnaître la situation telle qu'elle est pour pouvoir agir efficacement et permettre son redressement.

Les derniers coups portés à l'université québécoise l'ont été, au printemps dernier, par deux législations, les Lois 102 et 198.

Votee en l'absence de toute véritable consultation démocratique, la Loi 198, intitulée **Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics**, a servi de point d'appui pour imposer aux universités des compressions budgétaires qui se chiffrent à près de 50 millions \$ cette année et qui risquent d'atteindre un quart de milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

Les auteurs de cette loi ont plaidé eux aussi en faveur de l'assainissement des finances publiques, de la lutte au déficit, de la dé-bureaucratiation des organismes publics, de la décentralisation et de l'augmentation de la productivité. Faire plus avec moins. En milieu universitaire, les modalités d'application de la loi ont pu faire illusion, car il a semblé qu'après des pressions exercées par la communauté, la loi permettrait aux universités d'échapper aux coupures de postes draconniennes imposées ailleurs et se limiterait à les obliger à rendre compte chaque année de leur gestion budgétaire devant l'Assemblée nationale, respectant ainsi l'autonomie des institutions. En fait, il est vite apparu que loin d'échapper aux effets de la loi 198, les établissements universitaires se voyaient imposer de nouvelles coupes sombres à leurs budgets, exactement de même ampleur que ce qui était imposé ailleurs sous la forme de coupures de personnels. L'autonomie, ici, jouait dans le choix tout à fait relatif laissé aux établissements de déterminer eux-mêmes les lieux des coupures, mais non pas les coupures elles-mêmes.

Pour prendre la véritable mesure des compressions budgétaires imposées aux universités, il importe de rappeler qu'elles viennent s'ajouter à toutes celles qui ont été effectuées sur les budgets universitaires au cours des dernières années, sans compter les sous-indexations que ceux-ci ont subies par ailleurs. L'augmentation des frais de scolarité était promue publiquement comme un moyen de renflouer les caisses universitaires dégemées. Mais loin d'assurer le redressement de la situation financière des établissements, cet apport de fonds a été contredit par de nouvelles compressions majeures, sans même que la moitié de l'objectif de rattrapage de 150 M \$, qui avait été fixé, il y a quatre ans, ait été atteinte.

En février 1993, dans un mémoire présenté à la Commission du budget et de l'administration de l'Assemblée nationale, la **Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)** qualifiait de fragile le relatif équilibre budgétaire des universités et estimait qu'il serait sérieusement compromis si la hausse marginale annoncée de 1,9 % des frais de scolarité pour 1993-1994 était accompagnée d'une diminution des subventions.<sup>1</sup> Nous y sommes. Car, après plusieurs années de sous-financement conjuguées à des hausses importantes du nombre des étudiants et des étudiantes, seul le maintien de l'effort financier collectif permettrait de résoudre les problèmes d'insuffisance et de vieillissement des effectifs, de pénurie et de dégradation des collections des bibliothèques, d'insuffisance et de désuétude des équipements scientifiques, de manque d'espace et de vétusté des immeubles. Mais la Loi 198 tourne le dos à cet objectif qui constitue pourtant un enjeu économique et social majeur.

La Loi 102 qui concerne **les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal**, ne fait pas autrement. Bien que visant plus directement la rémunération des personnels, elle procède à une réduction de 1% de la subvention gouvernementale allouée aux universités au chapitre des masses salariales. Les établissements se voient ainsi privés de millions de dollars additionnels nécessaires à leur fonctionnement.

Le discours politique à l'appui de la Loi 102 est essentiellement le même que celui évoqué précédemment. Pour réduire les dépenses publiques, il faut augmenter la productivité. Or, en ce qui concerne le réseau de l'éducation dans son ensemble et le milieu universitaire en particulier, ce discours n'est rien d'autre qu'un procès inique, car il présente comme un objectif à atteindre la réalité même de notre fonctionnement depuis deux décennies. Les données disponibles sont là pour en témoigner. Par exemple:

- au Québec, la masse des étudiants et étudiantes universitaires s'est accrue de plus du tiers au cours d'une seule décennie, de 1981 à 1991, ce qui s'est traduit par des hausses substantielles de leur nombre par professeur, dont le ratio passait de 16,1 à 19,4;
- pendant la même période, les subventions et contrats de recherche obtenus par les professeures et professeurs augmentaient de 290%;
- pendant la même période aussi, le nombre de diplômés s'accroissait de 45% et ce pourcentage atteignait 66% pour les diplômes de maîtrise et de doctorat;
- mais, face à toutes ces augmentations, le nombre de professeures et professeurs, lui, ne progressait que de 15%.

Malgré ces faits, des voix se sont faites entendre pour préconiser une augmentation de la charge d'enseignement des professeures et professeurs, confondant ainsi charge d'enseignement et charge de travail. Mais les résultats d'enquête ont démontré que la performance globale des professeurs québécois se compare avantageusement à celle de leurs collègues de l'Ontario ou d'autres régions de l'Amérique du Nord.

Le discours productiviste nie cette réalité tout comme il refuse de reconnaître l'augmentation constante des pressions qui s'exercent sur le corps professoral et le personnel des universités qui doivent absorber, avec des effectifs largement insuffisants, un nombre sans cesse croissant d'étudiants et d'étudiantes, des développements spectaculaires en matière de recherche et de création, de même que des progrès remarquables dans les études de maîtrise et de doctorat. Et qu'en est-il aussi de la possibilité de faire de réelles avancées par rapport à des objectifs contractuels comme celui de l'accès à l'égalité, si la seule règle n'est plus que de réduire au minimum l'embauche de nouvelles ressources professorales.

Comme cela a été souligné nombre de fois, y compris par les directions universitaires, il y a une limite à ce que les établissements peuvent faire au chapitre de la productivité «sans risquer de compromettre la qualité de l'enseignement et de la recherche en n'offrant pas aux étudiants et étudiantes des ressources documentaires et un encadrement adéquats, ou en les formant avec des équipements scientifiques insuffisants et souvent désuets.»<sup>2</sup>

Cette limite est déjà atteinte et les récentes mesures gouvernementales la poussent au point de rupture. Bloquer les universités à coup de compressions budgétaires constitue une politique à courte vue, car en opposant la restauration des finances publiques au développement continu de l'enseignement supérieur et de l'éducation dans son ensemble, l'État met en péril un outil indispensable à la compétence globale de la société de demain.

Ce que les Lois 102 et 198 sont en train de provoquer par ailleurs, c'est une déstabilisation des accords librement négociés dans les universités entre les administrations et les groupes de personnels, au profit d'une centralisation administrative et bureaucratique et d'un refoulement de l'initiative académique. Or, peu de milieux répugnent autant à la centralisation que celui de la formation universitaire, du développement des connaissances et de la recherche, qui ne peuvent se réaliser que par et dans la concertation. L'esprit de gérance et de contrôle ne sera jamais un substitut efficace au manque de ressources allouées à l'enseignement et à la recherche.

Les universités ne sont pas seules à être projetées dans la crise et, parce que l'ensemble des organismes publics et des conquêtes sociales sont frappés, certains sont prêts à considérer la crise universitaire comme une incontournable fatalité vis-à-vis de laquelle rien ne peut être fait ni tenté. Pourtant, si comme nous l'avons rappelé, les universités sont un acquis essentiel de notre société, le refus d'agir devant leur mise en cause ne peut pas être une voie. Au contraire, si l'on doit admettre que la défense de l'institution universitaire ne peut pas être assurée isolément dans la conjoncture, ni opposée aux autres priorités sociales et démocratiques, à plus forte raison faut-il considérer cet enjeu comme partie intégrante de la riposte collective qui doit s'organiser.

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, avec l'ensemble de ses syndicats membres, est prête à prendre toute sa place dans cette riposte. Elle appelle l'ensemble des organismes et des groupes visés du milieu universitaire, les syndicats d'enseignants et de personnels, les associations étudiantes, les directions d'établissement, à se rassembler pour débattre de la situation, établir leurs positions, définir les termes d'une action convergente.

Il n'est plus possible de subir sans réagir la contre-réforme engagée. La défense des acquis démocratiques de la société dans son ensemble, au sein desquels se situent ceux de l'université, est une responsabilité commune qui appelle à l'action concertée.

<sup>1</sup> CREPUQ, Mémoire soumis à la Commission du budget et de l'administration de l'Assemblée nationale, février 1993, 13 p.

<sup>2</sup> *ibid.*